

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI  
DELIBERATION N° 2023-03-04-02

Date de convocation : 28 mars 2023  
Date d'affichage : 5 avril 2023

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL – EXERCICE 2023**

Nombre d'élus : 27  
Présents : 21  
Représentés : 6  
Votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 21**

Marc TOURELLE, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Marie-Hélène HUCHET, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Marc TIMSIT, Dominique SERVAIS, Roch DOSSOU, Jean-Michel RAGUENES, Jérôme DUVERNOY, Jean-François VAQUIERI, Salvador-Jean LUDENA, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Cyrille FREMINET, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Frédéric RAVEAU, Sylvie HAUFF, Magali PRADEL, Michel BOISRAME

**Absents ayant donné pouvoir : 6**

Christophe MOLINSKI a donné pouvoir à Marc TOURELLE  
Delphine FOURCADE a donné pouvoir à Géraldine LARDENNOIS  
Dominique JAILLON a donné pouvoir à Dominique SERVAIS  
Audrey de FORNEL a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE  
André BLUZE a donné pouvoir à Michel BOISRAME  
Catherine DOTTARELLI a donné pouvoir à Magali PRADEL

**Secrétaires de séance :**

Marie-France AGNOFE et Dominique SERVAIS

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU la loi de Finances n°2022-1726 du 30 décembre 2022 pour l'année 2023 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023-13-02-02 du 13 février 2023 actant la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2023 et le débat ayant suivi ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 27 mars 2023 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le budget primitif communal pour 2023 ;

ENTENDU l'exposé du Rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre : Magali PRADEL)

**ADOpte** par chapitres et opérations le budget primitif communal de l'exercice 2023 comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	Crédits Votés (BP + RAR)	CHAP	LIBELLE	Crédits Votés (BP + RAR)
011	Charges à caractère général	3 498 737,00	002	Résultat reporté	1 016 026,87
012	Charges de personnel	4 377 908,00	013	Atténuation de charges	50 000,00
014	Atténuation de produits	477 717,00	70	Produits des services	1 161 860,00
65	Charges de gestion courante	1 044 650,00	73	Impôts et taxes (sauf 731)	463 724,00
66	Charges financières	64 822,00	731	Fiscalité locale	7 471 263,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	74	Dotations et participations	1 137 335,00
68	Dotat° aux amortissements et provisions	-	75	Autres produits de gestion courante	253 600,00
042	Opération d'ordre	810 000,00	76	Produits financiers	-
022	Dépenses imprévues	-	77	Produits exceptionnels	-
023	Virement à la section d'investissement	1 305 558,87	042	Opération d'ordre	26 584,00
		<b>11 580 392,87</b>			<b>11 580 392,87</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	Crédits Votés (BP + RAR)	CHAP	LIBELLE	Crédits Votés (BP + RAR)
001	Résultat reporté	-	001	Résultat reporté	2 166 477,43
10	Dotations et fonds propres	-	10	Dotations et fonds propres	730 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	365 000,00	13	Subventions d'investissement	150 000,00
020	Dépenses imprévues	-	1068	Affectation résultat	1 500 000,00
040	Opération d'ordre	26 584,00	040	Opération d'ordre	810 000,00
041	Opérations patrimoniales	-	041	Opérations patrimoniales	-
	Opération 101 - Batiment	226 100,00	16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00
	Opération 102 - Espaces verts	196 000,00	27	Autres immobilisations financières	-
	Opération 103 - Informatique	139 680,00	021	Virement de la section de fonctt	1 305 558,87
	Opération 105 - Voirie	531 756,00			
	Opération 108 - Cimetière	102 000,00			
	Opération 112 - Vidéo Protection	30 000,00			
	Opération 114 - Pôle Petite Enfance	10 000,00			
	Opération 116 - Eclairage public	50 000,00			
	Opération 121 - Trx Eglise Saint Lubin	276 000,00			
	Opération 123 - Circulations Douces	159 014,00			
	Opération 124 - Quartier Montgolfier	502 763,00			
	Opération 125 - Création CTM	840 908,80			
	Opération 126 - Aménagt Locaux de la Po	500 000,00			
	Opération 127 - Aménagt Salle Moreau	350 000,00			
	Opération 128 - Réfection cours d'écoles	250 000,00			
	Opération 211 - Bassin d'apprentissage	115 000,00			
	Opération 512 - Petite Enfance	10 000,00			
	Opération 513 - Scolaire / ALSH	25 000,00			
	Opération 515 - Sports	20 220,00			
	Opération 801 - Vaucheron	300 000,00			
21	Immobilisations corporelles	70 568,00			
26	Participations et créances rattachées	5 000,00			
	Restes à Réaliser 2022	4 284 989,34		Restes à Réaliser 2022	2 709 546,84
		<b>9 386 583,14</b>			<b>9 386 583,14</b>
		<b>20 966 976,01</b>			<b>20 966 976,01</b>

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

A Noisy-le-Roi, le 3 avril 2023

Le Maire  
Marc TOURELLE



Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,  
Certifie le caractère exécutoire de la présente